

SECTEUR 4. RUE DE KERLEGAN



Dans un quartier résidentiel, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre de logements.

La haie existante au nord-ouest est à maintenir. De plus, au vu de la localisation du site, un traitement végétalisé des limites séparatives est à prévoir.

Un accès unique, par la rue de Kerlegan, doit être réalisé. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Si possible, un accès piéton permettant de relier la rue de Kerlegan, au niveau de l'aire de jeux de Poulafret, peut venir compléter le maillage doux existant.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	1,47 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	25 logements / hectare		
Nombre de logement :	37		
Nombre de logements sociaux :	6		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		